

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 7/11/2017

Etaient présents :

Cf : liste d'émargement

Ordre du jour :

Cf lettre d'invitation

Point sur la rentrée 2017 /rentrée 2018:

181 élèves

Les élèves de CP se sentent très vite à l'aise au sein de l'établissement et les règles de vie sont à réexpliquer...

35 CP 37 CE1 33 CE2 35 CM1 41 CM2

A la prochaine rentrée, il y aura 178 élèves car 38 élèves arrivent de la maternelle et 41 CM2 entreront en sixième.

M le Maire intervient pour dire que 30 pavillons vont être construits et qu'il y eu beaucoup de renouvellement dans les pavillons. Il est question également d'une dizaine de logements à la Sablière (démarrage cet hiver). Il y a toujours le projet Oise Habitat de 48 logements à l'ancienne école coréenne.

M Lejeune propose d'adresser un courrier aux futurs acquéreurs.

Règlement intérieur :

A modifier :

Mme Hof souhaite modifier le chapitre concernant le livret scolaire ainsi :

Le livret scolaire de la scolarité obligatoire

Article D311-6 Modifié par Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 - art. 4

Le livret scolaire permet de rendre compte de l'évolution des acquis scolaires de l'élève. Il sert d'instrument de liaison entre les enseignants et les parents ou le responsable légal de l'élève.

Un livret scolaire est établi pour chaque élève soumis à l'obligation scolaire définie à l'article [L. 131-1](#). Il est créé lors de la première inscription à l'école. Il est mis à jour lors de tout changement d'école ou d'établissement scolaire.

Le livret scolaire peut être consulté par l'élève, par ses parents ou son responsable légal, par les équipes pédagogiques et éducatives du cycle concerné ou par celles de la première année du cycle suivant, ainsi que par le responsable de l'école ou de l'établissement scolaire dans lequel l'élève est inscrit.

Article D311-7 Modifié par Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 - art. 5

Le livret scolaire comporte :

1° Pour chaque cycle, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève du cycle concerné. Lorsque l'élève est dans la première année des cycles 3 ou 4, le livret comprend en outre les bilans périodiques de la dernière année du cycle précédent ;

2° Les bilans de fin de cycle comprenant une évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

3° Les attestations mentionnées sur une liste définie par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

L'équipe enseignante a fait le choix d'une périodicité semestrielle (un bilan en janvier et un bilan en juin).

Protocole d'urgence :

Mme Hof présente le classeur « Santé et scolarisation ». Elle rappelle ce qu'est un P.A.I et ses fonctions et reprecise le protocole d'urgence.

Sécurité :

Mme Hof souhaite présenter une vidéo transmise par M Vittoni dans le cadre du PPMS alerte attentat.

Une sonnerie distinctive est à nouveau demandée afin de distinguer l'alerte incendie de l'alerte attentat.

Un exercice incendie et un exercice attentat évacuation ont été réalisés. Le temps d'évacuation reste sensiblement le même.

Il est proposé d'utiliser le signal lumineux en cas d'intrusion.

Des aménagements sont à prévoir sur les portes de la BCD et les portes de la salle informatique.

Projet EPS :

Le projet EPS a été validé : gymnastique, hand ball, freesbee, athlétisme...

L'éducateur intervient pour les classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2

Enseignement de l'allemand :

L'intervention de M Desirest devait être reconduite mais il n'a plus assez d'heures supplémentaires.

Il lui sera demandé de refaire une intervention en classe pour présenter l'allemand.

Fête de l'école 2017 :

L'équipe enseignante avait fait le choix d'organiser ce soir-là une soirée jeux.

Bilan positif pour l'équipe.

Certains enfants ont un peu regretté de ne pas faire de spectacle.

Consultation rythmes scolaires 2018/2019 :

La mairie et l'UPPE souhaite organiser une consultation sur les rythmes scolaires.

M Herry précise qu'il n'y aura plus de subvention à partir de la prochaine rentrée.

Les parents seront consultés et un choix sera proposé entre le maintien de la semaine de 4,5 jours sans maintien des TAPS ou un retour à la semaine de 4 jours. Le résultat sera communiqué aux conseils d'école de février.

Point coopérative :

Changement de mandataire : Mme Baglin prend le relai de Mme Lemière.

L'équipe enseignante a programmé plusieurs achats dont l'aménagement du préau.

Equipement numérique :

Comme achat, il est décidé :

-un vidéoprojecteur pour une classe

-7 tablettes (une par classe)

-un ordinateur portable

L'école souhaite faire une demande auprès de la mairie pour l'achat d'un vidéoprojecteur et de deux ordinateurs portables.

Une demande importante : le photocopieur est vraiment à changer...

M Herry s'engage à livrer un photocopieur couleur.

Classe de découverte :

Les CM2 et les CM1/CM2 partent du 29 janvier jusqu'au 2 février.

Avis du conseil d'école : favorable

Une subvention de 10 000 euros sera versée à l'école pour financer une partie du séjour.

Noël des élèves :

Reconduction de l'action cadeaux de Noël (financement Mairie/UPPE, 650 euro environ).

Journée UPPE mai 2018 :

Le 26 mai : une journée sur la prévention et les 1^{er} secours.

Soirée jeux le 10 novembre

Dates des prochains conseils d'école :

Mardi 6 février (18h30/20h30)

Vendredi 1^{er} juin (20h/22h)

La séance est levée à 22h35.

Mme Hof

Mme Aubry

